

2019
6^{ème} édition

Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République

JOURNÉES NATIONALES DE L'INGÉNIEUR



IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE



DANS TOUTE
LA FRANCE

DU 16 AU
24 MARS
2019

jni.iesf.fr
#JNI2019

Les ingénieurs
en évolution :
entre diversité
et innovation

CHARTRE DE LABELLISATION D'UN ÉVÈNEMENT JNI 2019

Journées Nationales de l'Ingénieur organisées du 16 au 24 mars 2019

IESF, organisateur des Journées Nationales de l'Ingénieur (JNI), met en place dans le cadre de l'édition 2019 un label destiné à augmenter la visibilité des événements organisés. Ce dénominateur commun entre tous ces événements favorise la promotion des JNI et valorise ces événements en les inscrivant dans une dynamique de dimension nationale.

Les intérêts de la labellisation pour les organisateurs d'événements sont :

- Le droit d'utiliser le logo JNI (disponible dans le KIT COM sur demande jni@iesf.fr) que vous trouverez ci-dessous :



- L'inscription dans un calendrier regroupant les événements labellisés JNI sur le site dédié aux JNI (<http://jni.iesf.fr>) via l'OPEN AGENDA crée pour les JNI 2019 ;
- La mise à disposition du kit de communication des JNI (support de présentation, bannières et bandeaux web, affiche, logo, charte graphique, identité visuelle, éléments de langage, ...) complété par une visibilité via le site web JNI et les réseaux sociaux.

CETTE CHARTE DE LABELLISATION ENGAGE LE LABELLISÉ SUR LES POINTS SUIVANTS :

Les critères à prendre en compte pour qu'un événement soit labellisé :

- Se dérouler entre le samedi 16 et le dimanche 24 mars 2019,
- S'inscrire dans la thématique 2019 : « Les ingénieurs en évolution : entre diversité et innovation »,
- Répondre aux objectifs des JNI sur la promotion des sciences et de l'ingénierie,
- Respecter la charte d'éthique de l'ingénieur et les valeurs d'IESF (disponible sur le site d'IESF charte-ethique.iesf.fr).

Les types d'actions éligibles :

Manifestations ou événements réalisés sous différents formats :

- Conférence, Colloque, Séminaire, Table-ronde,
- Hackathon, Challenge, Concours, Prix,
- Atelier, Forum, Rencontre, Visite,
- Promotion du métier (PMIS), etc....

Les organisateurs éligibles :

- les associations d'Alumni membres d'IESF,
- les écoles d'ingénieurs reconnues par la Cti (Commission des titres d'ingénieur),
- les entreprises et organismes ayant un lien avec les sciences et/ou le monde de l'ingénieur.

Dans la mesure du possible, il est recommandé d'associer à l'organisation de l'évènement une association membre d'IESF et/ou une IESF régionale et/ou un BREI (Bureaux Régionaux des Elèves Ingénieurs).



L'organisateur, c'est-à-dire le labellisé, s'engage à :

- Fournir dans les délais toutes les informations liées à l'évènement via l'open agenda afin qu'il figure sur le site en ligne des JNI (texte de présentation, programme, images, site, etc.) ;
- Communiquer auprès de son réseau et sur ses supports de communication, en précisant que l'évènement est labellisé JNI. Exemple : « organisé dans le cadre des Journées Nationales de l'Ingénieur 2019 (JNI) » ;
- Relayer la communication JNI 2019 d'IESF sur ses réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn) ;
- Assurer une couverture photographique de l'évènement (en n'oubliant pas de prévenir ses participants) et fournir des photos libres de droit (y compris du droit à l'image des personnes y compris les mineurs le cas échéant) à IESF dans un délai de cinq jours ouvrés après l'évènement pour publication et communication sur les différents canaux d'IESF, ou à défaut d'autorisation, nous fournir un plan d'ensemble de l'évènement ou une photo de l'affiche de votre évènement ;
- Transmettre les statistiques de participation de l'évènement qu'il a organisé dans un délai de cinq jours ouvrés après l'évènement. Ces données incluront au moins le nombre d'inscrits, le nombre de participants effectifs, la répartition par sexe et âge, la proportion d'actifs et de retraités.

Ainsi que de respecter les points suivants :

- Le logo « JNI » doit être présent sur tout support de communication imprimé ou en ligne et notamment les documents de promotion de l'évènement tels que flyer, programme, affiche et site de l'évènement ;
- Le tag #JNI2019 doit être utilisé avant, pendant et après l'évènement (en particulier sur twitter) et le site des JNI doit être cité.

Nous préconisons les labellisés à :

- Organiser son évènement dans le respect du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) ;
- Être couvert par une assurance dans l'organisation à la réalisation de son évènement.

En contrepartie, IESF s'engage, dans le cadre des JNI, à :

- Octroyer le droit d'utilisation du logo JNI dans le cadre de la promotion des évènements labellisés,
- Inscrire les évènements labellisés dans un calendrier spécifique sur le site des JNI,
- Relayer la communication concernant les évènements labellisés auprès du grand public,
- Communiquer autour de l'évènement sur tous les canaux web utilisés, y compris les réseaux sociaux et via les médias.

Responsabilités :

La labellisation JNI/IESF n'implique aucune responsabilité d'IESF, en particulier en ce qui concerne la qualité des évènements labellisés, leurs aspects financiers, sécuritaires et organisationnels.

Il est formellement rappelé qu'en aucun cas IESF n'est co-organisateur d'un évènement labellisé JNI. Ce label concerne uniquement des techniques de communication et la cohérence des sujets traités avec les thématiques des manifestations JNI.

Le Labellisé certifie à IESF qu'il a pleine conscience de l'étendue de ses responsabilités en sa qualité d'organisateur d'évènement, qu'il ne peut pas partager son risque avec IESF et qu'en aucun cas la responsabilité d'IESF ne pourra être recherchée en lien avec l'organisation ou le déroulement de cet évènement.

POUR LABELLISER VOTRE ÉVÈNEMENT JNI 2019

Nous vous invitons à inscrire votre évènement sur l'OPEN AGENDA des JNI 2019

<https://openagenda.com/iesf-jni2019>

Votre contact : Valérie WEIS vweis@iesf.fr